INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ABCM GLOBAL ALLOCATION - PART A
ISIN: FR0011381193

Cet OPCVM est géré par MONTSÉGUR FINANCE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

OPCVM de classification « Actions Internationales », ABCM Global Allocation est un fonds de fonds cherchant à surperformer son indicateur de référence. Ce dernier est constitué pour 50 % de l'indice Morningstar Eurozone 50, pour 20 % de l'indice Morningstar US Market, pour 20 % de l'indice Morningstar Emerging Markets et enfin pour 10 % de l'indice Morningstar Japan. L'ensemble des indices est converti en euro et calculé dividendes réinvestis. Le processus de sélection de valeurs s'appuie principalement sur la taille, la réputation ainsi que sur le degré d'importance des sociétés dans l'économie mondiale. La stratégie d'investissement utilisée donne toute latitude au gérant concernant la sélection des instruments financiers. La composition du FCP peut donc ne pas du tout refléter la composition et la pondération de l'indicateur composite.

Caractéristiques essentielles

La gestion est discrétionnaire avec une politique active d'allocation d'actifs investis en actions internationales. Elle repose essentiellement sur une sélection d'OPCVM s'appuyant sur les perspectives et anticipations économiques concernant les différentes classes d'actifs et zones d'investissement envisagées par le gérant. Le fonds est exposé :

- Entre 75 % et 100 % aux actions internationales dont :
  - 50 % minimum de l'actif via des OPCVM sélectionnés selon un cahier des charges strict. Il spécifie des critères qualitatifs comme la transparence du portefeuille, l'expérience, la stabilité et la disponibilité des équipes de gestion ; ainsi que des critères quantitatifs comme les performances, les risques, l'utilisation de produits dérivés.
  - 20 % maximum de l'actif en direct, en actions de grandes entreprises cotées sur les marchés réglementés, sélectionnées parmi les plus fortes convictions de la gestion de Montségur Finance sur des critères comme la croissance, le rendement ou encore la sous-valorisation flagrante.
- 30 % maximum via des OPCVM ou en direct sur les marchés émergents.
- La possibilité de risque de change des investissements par rapport à la devise de référence du fonds, l'euro, peut s'élever à 100 % de l'actif de l'OPCVM. Cette part est une part de capitalisation.

Autres informations

Dans le cadre de sa gestion, le gérant pourra s'exposer à hauteur de maximum 25% de l'actif net aux instruments de taux de toutes catégories souverains, publics ou privés, de toutes notations, de tous secteurs économiques, toutes zones géographiques (y compris pays émergents), dont 10% maximum de l'actif net en instruments de taux dont la notation est spéculative ou non notés selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation. Aucune contrainte n'est imposée sur la duration ou la sensibilité. Le fonds pourra investir sur des instruments financiers dérivés négociés sur des marchés règlementés, organisés ou de gré à gré dans un objectif de couverture. L'engagement du fonds issu des dérivés est limité à 100 % de l'actif.

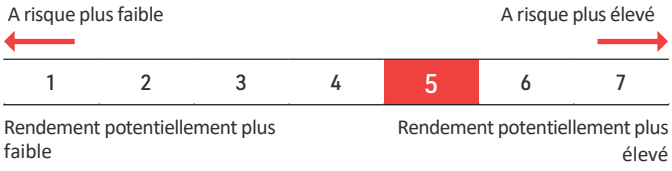
Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées, chaque jour ouvré de la bourse de Paris à l'exception des jours fériés légaux (J) avant 11 heures, auprès de notre centralisateur Crédit Industriel et Commercial (CIC) et exécutées sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour.

Le règlement intervient à J+3 ouvrés.

Recommandations

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cet indicateur, représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risques.

L'OPCVM est classé en catégorie 5 en raison de son exposition aux actions internationales à hauteur d'au moins 60 % de son actif net.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité :

Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de crédit :

Il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.

Risque de contrepartie :

Il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

MONTSÉGUR FINANCE

Montségur Finance - Agrément AMF GP0400004439
rue Marbeuf 75008 Paris - tél. +33 (0)1 85 74 10 00 - info@montsegur.com

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2 %
Frais de sortie	1 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certain cas l'investisseur peut payer moins.
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	3,28 %

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31/12/2021.

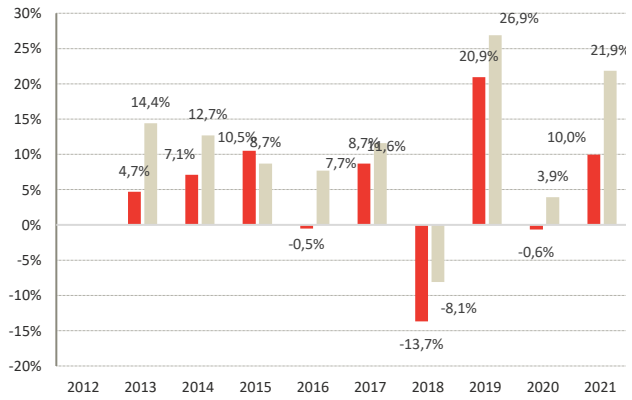
Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.

Ils ne comprennent pas les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais dans la rubrique « Frais et commissions » du prospectus qui est disponible auprès de MONTSEGUR FINANCE.

PERFORMANCES PASSÉES



La part A de ABCM GLOBAL ALLOCATION a été créée le 31 janvier 2013.

Les performances annuelles sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances sont présentées en EURO.

ABCM GLOBAL ALLOCATION - Part A
Indice de référence

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : Crédit Industriel et Commercial (CIC)

Lieu et modalités d'obtentions d'informations sur l'OPCVM : le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Montségur Finance 39, rue Marbeuf 75008 Paris (01.85.74.10.00) ainsi que sur le site internet www.montsegur.com.

Lieu et modalités d'obtentions d'informations sur la valeur liquidative : la valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion ou sur le site internet www.montsegur.com
Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Les porteurs de l'OPCVM sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscalou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir uneincidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Politique de rémunération : la politique de rémunération de Montségur Finance, y compris la description des modalités de calcul des rémunérations et avantages de l'ensemble des collaborateurs et l'organe responsable de leur attribution est disponible sur le site internet : www.montsegur.com. Une copie papier est disponible gratuitement sur simple demande adressée à la société de gestion.

Informations pratiques : cet OPCVM est constitué d'autres types de parts.

La responsabilité de MONTSEGUR FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
Le présent fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique « U.S. Person » et « U.S. Investors ».

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'AMF. Montségur Finance est agréée en France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13/07/2022.